

Projet Social

Le Projet social fait partie des documents statutaires auxquels s'affilient les Secours Bouddhiques Départementaux. C'est un document exprimant les objectifs clefs de l'Union des Secours Bouddhiques (USB) et des Associations Secours Bouddhiques (SB) Départementaux et ses méthodes. L'évolution ou la modification du Projet Social est sous la compétence du « Comité Projet Social ».

Ce « Comité Projet Social » est constitué des membres du Conseil d'Administration et des Présidents ou délégués des Associations SB. Son rôle est d'étudier et ratifier l'évolution ou la modification du Projet Social initial.

Projet Social « Logement »

Le Projet Social « Logement » est le premier Projet Social que l'USB propose aux SB.

Objectifs clefs

Le Projet social « Logement » propose plusieurs actions dans ce domaine.

1. Aide à l'accession à la propriété
2. Aide à la recherche de location
3. Médiation entre propriétaire et locataire
4. Aide au déménagement
5. Aide à l'ameublement
6. Proposition de micro crédit

Cette liste n'est pas exhaustive et peut être augmentée selon les besoins rencontrés :

Méthodes

C'est sur la demande d'un Secours Bouddhique que l'USB étudie l'aide susceptible d'être apportée à une personne dans le besoin.

Le Conseil d'Administration de l'USB forme, sur nomination ou volontariat, une commission d'étude qui se compose d'au moins 10 commissionnaires dont au moins 4 administrés du CA de l'USB, au moins 2 membres du Bureau de l'Association SB qui fait la demande et au moins Que ce soit le Bureau ou plus membres affiliés ; membres partenaires ; membres bienfaiteurs, membres actifs.

Cette commission a pour rôle d'étudier attentivement la situation de la personne sollicitant de l'aide, le bien-fondé et l'éligibilité de la demande, la faisabilité pratique et financière etc. Si la commission l'estime nécessaire, elle peut faire appel aux services sociaux.